

— Séance du 4 août 2020 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Gérard BRÉZIN, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS, Miguel NIEWIADOMSKI.

Absents avec pouvoir : Alain CARPENTIER à José HERBET, Frédéric DELPORTE à Guillaume FLAHAUT.

Secrétaire de séance : Laurence BÉCUE

Élections des sénateurs : désignation des délégués des conseils municipaux

Suite aux observations de la Préfecture, il convient de procéder à nouveau à l'élection des délégués qui seront chargés d'élire les sénateurs en septembre 2020, pour le motif que la parité n'a pas été respectée. Trois délégués et trois suppléants sont à élire et la parité est nécessaire. Le scrutin est un scrutin de liste et un vote à bulletins secrets est organisé.

Une seule liste est présentée. La liste des candidats est la suivante :

- Délégués : Guillaume FLAHAUT, Véronique VAAST, Frédéric DELPORTE.
- Suppléants : Delphine CALAIS, Gérard BRÉZIN, Laurence BÉCUE.

La liste présentée ayant obtenu quatorze voix (M. NIEWIADOMSKI a refusé de prendre part au vote), cette dernière sera amenée à procéder à l'élection sénatoriale le 27 septembre 2020.

Huttes de chasse communales : décisions suite au COVID

Monsieur le maire indique, qu'en raison de la crise sanitaire actuelle et pour éviter tout problème grave, il serait opportun, à titre exceptionnel cette année, d'interdire aux locataires d'inviter d'autres chasseurs, chacun devant prendre conscience des risques à faire venir des personnes extérieures.

Entendu les explications du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI) d'interdire aux chasseurs d'inviter d'autres personnes extérieures et déclare que des contrôles seront effectués ; tout contrevenant sera immédiatement exclu sans remboursement quelconque du paiement de la saison.

Renouvellement de location et attribution d'un logement bientôt vacant

Monsieur le maire informe l'assemblée que Madame Éloïse DEVISSE quitte le logement qu'elle occupait au groupe scolaire au 31/08/2020 et qu'il serait judicieux d'effectuer des travaux dans ledit logement, profitant du fait qu'il soit vide. De même, on pourrait également profiter de la vacance du logement pour y installer Madame RÉGNIER Marie-José provisoirement afin de rénover également le logement de cette dernière.

Monsieur le maire indique que le bail concernant Madame RÉGNIER Marie-José arrive à échéance au 31/08/2020 et propose de renouveler ce dernier à compter du 1er septembre moyennant un loyer mensuel de 410 € (précédemment 405 €).

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI), délibère favorablement au renouvellement du bail à Madame RÉGNIER Marie-José jusqu'au 31 octobre 2020 (date à laquelle les travaux seront terminés).

- Attribution du logement de Madame Éloïse DEVISSE

Monsieur le maire indique qu'il a reçu une candidature pour ce logement, celle de Christophe MONIAUX, actuellement, employé par la commune, la date de départ du bail et le montant du loyer seront fixés lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour et une contre (M. NIEWIADOMSKI) d'attribuer le logement à Christophe MONIAUX.

Contraction d'un prêt à la Caisse d'Épargne pour rénovation des deux logements susdits

Monsieur le maire rappelle les termes de la précédente délibération par laquelle il informait l'assemblée que des travaux allaient être réalisés dans deux logements au groupe scolaire ; le coût est estimé à environ 40 000 € (appel à des entreprises et travaux en interne avec le

personnel communal). La question est de savoir si ces travaux doivent faire l'objet d'un emprunt ou si la commune les autofinance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 voix pour et une contre (M. NIEWIADOMSKI) de recourir à l'emprunt selon l'offre faite par la caisse d'Épargne :

durée : 15 ans ; échéance annuelle avec un taux de 1,30 % ; et une échéance de 2952,35 € par an : commission à la signature : 200 € et autorise le maire à signer la convention de prêt.

Instruction des autorisations d'urbanisme : conventions 2019 et 2020 avec Amiens Métropole et la CCNS

Monsieur Le maire invite l'assemblée à se prononcer sur la signature d'une convention avec Amiens Métropole et la CCNS pour 2019 et 2020 retraçant l'organisation en moyens humains et les coûts financiers quant à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Le coût financier est pris en charge par la CCNS et la convention est tripartite entre la CCNS, Amiens métropole et la commune de Picquigny.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI), accepte les termes de la convention pour l'année 2019 et 2020 et autorise le maire à en procéder à la signature.

Droit de préemption urbain

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il convient d'accepter la délégation du droit de préemption urbain par l'EPCI sur les zones urbaines et d'urbanisation future pour les projets ne relevant pas de ses compétences statutaires au bénéfice de la commune par délibération du conseil communautaire en date du 10 juillet 2020, délimitées par le PLUI Ouest Amiens approuvé le 25 février 2020.

Le conseil municipal par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI), délibère favorablement à ladite délégation.

Nomination d'un correspondant défense

Monsieur le maire informe l'assemblée que, suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un correspondant défense ayant pour vocation d'être le point de contact local entre les forces Armées et la Nation et rappelle que Claire ROUSSEL occupait ce poste précédemment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI) de reconduire Claire ROUSSEL dans ses fonctions.

Curage des bouches d'égouts

Monsieur le maire présente à l'assemblée une proposition de contrat d'une durée de trois années pour le curage des bouches d'égout au nombre 132 unités sur la commune moyennant une redevance annuelle de 5 034 € HT. Le prix peut paraître élevé mais le maintien en état du réseau est primordial afin d'éviter tout dysfonctionnement.

Entendu les explications du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI) d'accepter la dite proposition et autorise le maire à procéder à la signature du contrat.

Maisons fleuries : choix des lauréats

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention (M. NIEWIADOMSKI) désigne la liste des lauréats pour les maisons fleuries qui seront récompensés d'un bon d'achat de 20 € à prendre chez la fleuriste de Picquigny remis lors d'une cérémonie en mairie.

Communications diverses

- CCNS : demande de séparation du poste de bibliothécaire de celui de l'agence postale communale pour la remise en place du réseau des bibliothèques sur toute la communauté de communes ; chose faite et Elisa MOISAN prendra le poste de bibliothécaire au 01/09/2020 ; des formations lui seront dispensées
- Félicitations à la Gaule Picquignoise pour concours de pêche du 14 juillet.
- Concernant Thierry KOENIG, et en accord avec la tutelle, celui-ci va partir à la SIP dans le logement qu'occupait sa sœur Dany ; bien sûr

ce n'est pas facile pour lui de quitter le logement qu'il occupe mais la maison devient menaçante et il est urgent qu'il quitte les lieux.

- Les cours de judo ont repris.
- La maison de retraite pourrait quitter les locaux qu'elle occupe rue de l'Abreuvoir ; la mise aux normes du bâtiment s'avère onéreuse et un nouveau bâtiment pourrait être construit mais pas à Picquigny.
- M. NIEWIADOMSKI demande combien il y a d'associations à Picquigny ; M. le Maire lui répond une vingtaine.
- M. NIEWIADOMSKI signale des problèmes de stationnement sur la place pour aller dans les commerces ; Monsieur le maire indique qu'une place « arrêt minute » va être créée devant la boulangerie Hébert.
- Les emplois verts continuent leurs travaux et n'ont pas pris trop de retard dans l'intervention sur les communes
- La compétence de la gestion des bâtiments de la gendarmerie est reprise par la CCNS ; de ce fait trois gendarmeries sont présentes sur le territoire de la CCNS : Picquigny, Flixecourt et Domart en Ponthieu ; le bâtiment de Picquigny propriété des communes membres du syndicat de gendarmerie va être racheté par la CCNS qui reversera le prix de vente aux dites communes
- La présidente du CAT de Flixecourt est Anne Marie DIRUY
- Monsieur le maire voulait rendre hommage à Jean-Luc BONTE inhumé hier ; une plaque commémorative va être déposée sur sa sépulture de la part de la commune et des amis de la collégiale.